

■ Déclaration de décès

Groupe/Sous-groupe N° : _____ Contrat(s) N° : _____

Nom de l'employeur : _____

■ Identité

de l'affilié

du conjoint

Nom : _____

Prénoms : _____

Nationalité/Régime linguistique : _____ / _____

Lieu et date de naissance : _____ / _____

Domicile (rue, n°, boîte n°) : _____

Code postal, localité : _____

Carte d'identité : voir instructions page 2

Cause présumée du décès⁽¹⁾: Mort naturelle Mort accidentelle Autre

Lieu et date du décès : _____

Situation familiale au marié(e) / cohabitant(e) légal(e)¹ isolé(e)² veuf(ve) cohabitant(e)moment du décès⁽¹⁾ : ¹ inclus "séparé(e) de fait" et "séparé(e) judiciairement de corps et de biens" ² inclus "divorcé(e)"⁽¹⁾ Cocher la case concernée

■ Mode de liquidation des contrats

Les prestations assurées par le contrat doivent être (2)

 Payées en espèces par transfert au compte n° _____ / _____ / _____
 de _____

 Converties en rente viagère au profit du conjoint

Part employeur	Part affilié	Contrat person. compl.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁽²⁾ Cocher la (les) case(s) concernée(s)

■ En cas d'avance sur le contrat d'assurance de groupe et/ou de crédit hypothécaire

Pour pouvoir bénéficier d'une taxation des capitaux en rente fictive, lorsqu'il y a une avance et/ou un crédit hypothécaire, la déclaration ci-après doit être remplie et signée par le(s) bénéficiaire(s). A défaut de cette déclaration et pour accélérer la procédure de liquidation, AG Insurance considérera que les conditions ne sont pas remplies pour la taxation en rente fictive.

- Le but de l'avance ou du crédit hypothécaire est-il la construction, l'acquisition, la transformation, l'amélioration ou la réparation de la seule habitation de l'affilié située dans l'Union Européenne et destinée exclusivement à son usage personnel et à celui des personnes faisant partie de son ménage ?

Crédit Hypothécaire		Avance	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

■ Si domicile fiscal ou siège de la fortune à l'étranger

Si le domicile fiscal ou le siège de la fortune du (des) bénéficiaire(s) se situe à l'étranger au moment de la liquidation du (des) contrat(s) du défunt-affilié(e), nous devons en être informé (avec la mention du pays concerné). En effet, dans ce cas, des mesures particulières peuvent s'imposer.

 Oui, le domicile fiscal ou le siège de la fortune du (des) bénéficiaire(s) se situe à l'étranger au moment de la liquidation du (des) contrat(s) du défunt-affilié(e). Identification du pays concerné: _____

Fait à _____, le _____

Signature du(es) bénéficiaire(s),

Signature et cachet de l'employeur,

■ Déclaration de décès

Madame, Monsieur,

En vue de réduire au minimum les formalités de liquidation du (des) contrat(s) sous rubrique et d'abrégé le délai de paiement, nous vous demandons de vouloir bien suivre la procédure décrite ci-après :

- renvoyer la déclaration de décès ci-jointe dûment complétée et signée à AG Insurance, et en garder une copie ;
- joindre à votre envoi les documents suivants :
 - un extrait de l'acte de décès de l'affilié, mentionnant le lieu et la date du décès ;
 - photocopie recto-verso de la carte d'identité du(es) bénéficiaire(s) (obligatoire !) ;

En présence d'une carte d'identité électronique, une copie du document complémentaire éventuellement délivré par l'administration communale. A défaut de ce document, une copie de tout autre document officiel(*) mentionnant le nom et l'adresse privée de chaque bénéficiaire.

(*) Pour chaque signataire, une copie d'un dernier avertissement-extrait de rôle ou une copie de la page de garde de la dernière déclaration d'impôt, une copie du certificat d'immatriculation du véhicule dont le(s) bénéficiaire(s) est(sont) propriétaire(s) ou une vignette de mutuelle.

- dans le cas où le(s) bénéficiaire(s) (autre que le conjoint) n'a (ont) pas été désigné(s) nominativement, un acte d'hérédité établi par un notaire. Cet acte mentionne les noms, prénoms, date de naissance, état civil et adresse des héritiers légaux de l'affilié ;
- si un ou plusieurs bénéficiaire(s) est (sont) mineur(s) d'âge et n'a (ont) plus ni père, ni mère : l'autorisation spéciale du juge de paix par laquelle le tuteur est autorisé à recueillir les fonds.

N.B. - En cas de conversion en rente(s), il y a lieu de produire en outre un certificat de vie du (des) bénéficiaire(s).

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

AG Employee Benefits